
Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au XVIIe siècle (Italie, Croatie, Monténégro) No 1533

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au
XVIIe siècle : *Stato da Terra* – *Stato da Mar* occidental

Lieu

Italie

Municipalité de Bergame, Lombardie
Municipalité de Peschiera del Garda et municipalité de
Venise, Vénétie
Municipalité de Palmanova, Frioul-Vénétie Julienne

Croatie

Ville de Zadar, comté de Zadar
Comté de Šibenik-Knin
Ville de Hvar, comté de Split-Dalmatie
Ville de Korčula, comté de Dubrovnik-Neretva

Monténégro

Municipalité de Herceg Novi
Municipalité de Kotor
Municipalité d'Ulcinj

Brève description

L'expansion et le pouvoir de la république de Venise atteignirent leur plus haut niveau au XVe siècle grâce à de vastes réseaux de commerce protégés par des fortifications défensives réparties dans l'ensemble du *Stato da Terra* (protégeant la république vis-à-vis d'autres puissances européennes au nord-ouest) et du *Stato da Mar* (protégeant les routes maritimes et les ports de la mer Adriatique vers le Levant). L'introduction de la poudre à canon entraîna d'importants changements dans les techniques et l'architecture militaires, qui se reflètent dans la conception de fortifications – dénommées *alla moderna*. Trois États parties ont collaboré pour identifier 15 éléments répartis sur plus de 1 000 km entre la région lombarde et la côte Adriatique orientale. Ces éléments représentent dans leur ensemble les ouvrages défensifs de la *Serenissima* du XVe au XVIIe siècle, la période la plus importante de la longue histoire de la République vénitienne ; et témoignent de la transition vers des défenses *alla moderna* qui allaient apparaître dans toute l'Europe.

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série transnationale de 15 sites.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

Italie

Ville de Bergame : 01/06/2006

Ville-forteresse de Palmanova : 01/06/2006

Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au
XVIIe siècle : 09/10/2013

Croatie

Zadar – ensemble épiscopal : 01/02/2005

La ville historique de Korčula : 29/01/2007

Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au
XVIIe siècle : 25/11/2013

Monténégro

Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au
XVIIe siècle : 11/02/2014

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

27 janvier 2016

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Plusieurs éléments du bien en série transnational proposé pour inscription sont à l'intérieur d'autres biens du patrimoine mondial ou leur sont adjacents (avec diverses justifications de valeur universelle exceptionnelle) : Venise et sa lagune (Italie, 1987, (i), (ii), (iii), (iv), (v) et (vi)) (éléments 3-6) ; Plaine de Stari Grad (Croatie, 2008, (ii), (iii) et (v)) (éléments 10-11) ; Cathédrale Saint-Jacques de Šibenik (Croatie, 2000, (i), (ii) et (iv)) (élément 9) ; Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor (Monténégro, 1979, (i), (ii), (iii) et (iv)) (éléments 13-14).

Consultations

L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire et plusieurs experts indépendants.

Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien en série transnational proposé pour inscription du 11 au 22 septembre 2016.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée aux États parties le 17 octobre 2016, leur demandant des informations complémentaires sur la logique de la sélection des 15 éléments et, en particulier la raison pour laquelle l'étendue complète du réseau commercial et des fortifications vénitiens n'est pas représentée par des sites d'autres États parties. Une liste complète de toutes les défenses vénitiennes (dans les trois États parties participants et au-delà) a été demandée pour que le contexte de la sélection puisse être mieux compris.

L'ICOMOS a également demandé des informations actualisées sur le groupe de coordination internationale ; et la base sur laquelle le contexte géomorphologique a été intégré en tant que facteur permettant de justifier les contributions spécifiques des éléments sélectionnés à la formulation de la valeur universelle exceptionnelle potentielle du bien en série.

Un rapport intermédiaire a été fourni aux États parties en janvier 2017, résumant les problèmes identifiés par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS, l'accent étant mis sur les préoccupations persistantes quant à la sélection de la série, la justification insuffisante pour l'inclusion d'exemples datant du XVI^e siècle, la nécessité pour le champ de la proposition d'inscription et de l'analyse comparative de prendre en considération des fortifications *alla moderna* situées au-delà des territoires des trois États parties, et l'opportunité de travailler avec les États parties pour élaborer une stratégie de proposition d'inscription ayant pour objectif une proposition transnationale plus large (éventuellement en plusieurs étapes). L'ICOMOS a offert de coopérer avec les trois États parties pour continuer de mettre au point cette proposition d'inscription, mais a reconnu la difficulté pour le faire dans les délais prévus pour le cycle d'évaluation actuel.

Des réunions de consultation ont eu lieu entre l'ICOMOS et des représentants des trois États parties pour discuter de ces questions les 24 novembre 2016 et 15 février 2017.

Les États parties ont fourni des informations complémentaires les 14 novembre 2016 et 28 février 2017, et ces informations ont été intégrées dans la présente évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2017

2 Le bien

Description de la proposition d'inscription en série

L'expansion et le pouvoir de la république de Venise atteignirent leur plus haut niveau au XVI^e siècle grâce à de vastes réseaux de commerce protégés par des fortifications défensives réparties dans l'ensemble du *Stato da Terra* ou *Terraferma* (protégeant la république vis-à-vis d'autres puissances européennes au nord-ouest) et du *Stato da Mar* ou *Domini da Mar* (protégeant les routes maritimes et les ports de la mer Adriatique vers le Levant).

L'introduction de la poudre à canon entraîna d'importants changements dans les techniques et l'architecture militaires qui se reflètent dans la conception des fortifications – dénommées *alla moderna* (système bastionné). Les éléments de cette proposition d'inscription en série ont été sélectionnés pour illustrer la transition vers des défenses *alla moderna* et leurs opérations, jetant les bases d'une culture militaire qui allait se diffuser dans toute l'Europe à la fin du XVII^e siècle. Des armes à feu firent

radicalement évoluer les stratégies militaires vers des techniques de siège. Des attaques purent être lancées sur une plus grande distance, modifiant les rapports entre villes et campagne. Les forts eurent besoin de lignes de défense pour protéger leurs murs – et eurent recours à des fossés, à des barrières d'eau et de vastes clairières, et, plus tard, à des tunnels souterrains. L'architecture militaire s'écarta des anciennes tours rondes/carrées qui protégeaient les murs médiévaux des villes vénitiennes pour se tourner vers des tours arrondies plus basses, renforcées à leur base par des ouvrages en terre et des bastions robustes, considérés comme caractérisant fortement les compétences de la *Serenissima* en termes d'architecture militaire. Des structures urbaines furent modifiées pour accueillir de nouveaux types de bâtiments et de plans ainsi que de nouvelles utilisations de zones urbaines.

Dans les informations complémentaires fournies par les trois États parties, la totalité des défenses vénitiennes est conceptualisée suivant trois parties majeures : le *Stato da Terra*, le *Stato da Mar* occidental (comprenant les défenses de Venise elle-même) ; et le *Stato da Mar* du Levant qui inclut le littoral et les routes de la Méditerranée orientale. La présente proposition d'inscription couvre les deux premières parties et comprend quinze éléments en Italie, en Croatie et au Monténégro se répartissant sur plus de 1 000 km entre la région lombarde en Italie et la côte orientale de l'Adriatique. Les éléments ont été sélectionnés pour représenter les ouvrages défensifs de la *Serenissima* du XVI^e au XVII^e siècle, la période la plus significative de la longue histoire de la République vénitienne. La proposition d'inscription se concentre sur la signification des fortifications *alla moderna*, la république de Venise étant le territoire où les fortifications bastionnées ont émergé.

De même que Venise, ces éléments comprennent les deux capitales des sections occidentales du *Stato da Mar* dans la mer Adriatique (Zadar et Kotor) ; et des places fortes maritimes jalonnant la route commerciale de la Méditerranée orientale et du Levant. Le *Stato da Terra* intègre trois places fortes urbaines dans divers environnements paysagers. Il compte également deux chantiers navals pour la fabrication et la réparation des galères de guerre et des fortifications pour les protéger, dont un arsenal avec trois ouvrages avancés dominant la passe et le chenal de la lagune (Venise), et un hangar à bateaux associé à des quais (Hvar). Il y a également deux enceintes urbaines de presqu'îles – l'une datant du XVI^e siècle (Korčula), et l'autre du XVII^e siècle (Zadar) ; une enceinte urbaine avec citadelle (Kotor), trois citadelles chacune dotée d'un *torrione* (donjon) (Hvar, Herceg Novi, Ulcinj) et, enfin un fort à la mer (Šibenik).

La plupart des éléments présentent de multiples composants, dont des arsenaux, des chenaux, des enceintes et différentes formes de forteresses. Les éléments s'étendent de Bergame, le point de défense sur la frontière nord-ouest de la république, à Palmanova qui protégeait la frontière nord-est ; à Zadar, le centre administratif et la capitale de la Dalmatie ; à la place forte de Ulcinj dans l'extrême sud du *Golfo di Venezia*. Les

éléments ont une superficie totale de 420,91 ha, et les zones tampons de 72 005,64 ha.

1. Ville fortifiée de Bergame (Italie) – 119,61 ha, avec une zone tampon de 446,07 ha

Il s'agit de l'élément le plus occidental – la « porte occidentale » – de la république de Venise et place avancée pour protéger le *Stato da Terra*. Bâtie dans un paysage collinaire au relief escarpé, Bergame est une ville fortifiée ayant adopté une forme quasi verticale profondément originale. Parmi ses éléments figurent la fortification de la colline, les murs d'enceinte de la ville, quatre portes, des remparts, le fort S. Vigilio et le fort S. Domenico, une place forte et citadelle et le tissu urbain associé. Cet élément est proposé comme représentant le pouvoir de la *Serenissima*, et est la seule fortification de la série édifiée sur une colline.

2. Ville fortifiée de Peschiera del Garda (Italie) – 36,67 ha, avec une zone tampon de 143,85 ha

Cet élément du *Stato da Terra* sert de « charnière » entre la ville de Venise et ses territoires plus à l'ouest au-delà de la rivière Mincio (comme Bergame). C'est une ville fortifiée, dont l'emplacement est en rapport avec les systèmes lacustre et hydraulique (appelée fortification d'« eau douce »). Cet élément comprend les murs de la ville (5 remparts suivant un plan « pentagonal ») percés de deux portes, un canal et le tissu urbain associé. Deux millions de touristes le visitent chaque année.

3. – 6. Système défensif de Venise (Italie)

Quatre éléments des défenses de Venise ont été inclus pour représenter le centre de l'ensemble du réseau défensif. Ces éléments sont répartis le long des accès sensibles vers la lagune de Venise. Il s'agit de l'*Arsenale* (31,69 ha), du fort Sant'Andrea (3,06 ha), de l'octogone Poveglia (0,27 ha) et de l'octogone Alberoni (0,25 ha). Ces quatre éléments font partie du bien actuel du patrimoine mondial Venise et sa lagune ; et la très vaste zone tampon de ces quatre éléments forme la délimitation du bien figurant déjà sur la Liste du patrimoine mondial (70 148,32 ha). Venise était le centre du pouvoir de la république et le siège du système de défense. La ville occupait une position centrale entre le *Stato da Terra* et le *Stato da Mar*. Ses défenses étaient dirigées vers la mer, et protégeaient les principaux points d'accès aux ports afin de défendre la ville.

L'*Arsenale* constituait le cœur de la logistique militaire de la république. C'est un ensemble bien conservé d'une ampleur impressionnante et doté de nombreux bâtiments, dont un chantier naval et une manufacture d'armes encore en activité aujourd'hui. L'arsenal, jadis entouré d'un mur étanche, est subdivisé en trois entités foncières distinctes : les 19 entrepôts au nord désormais affectées à des laboratoires de recherche et services ; le vieil arsenal (ouest), où se trouvent les bâtiments patrimoniaux de plus grande valeur, relève maintenant de la marine italienne ; et la partie sud, où se trouvent les fonderies, la corderie (370 m de long) et les hangars d'artillerie. Cette zone est

utilisée pendant la Biennale de Venise (500 000 visiteurs sur une période de six mois).

Le fort Sant'Andrea est situé à la bouche du Lido, l'endroit stratégiquement le plus important à l'intérieur de Venise, et protégeait l'entrée septentrionale dans la lagune. C'est un monument architectural conçu par Michele Sanmicheli au début du XVI^e siècle. De nos jours, il est restauré et ouvert, sur demande, à des visites de groupes. Un nouveau projet de partenariat public/privé permettra d'établir des liaisons via la ville et d'améliorer l'accès des visiteurs.

Les octogones Poveglia et Alberoni signalent des chenaux dans la lagune. Il s'agit de deux octogones sur les cinq conservés à Venise, dont aucun n'est accessible. À partir de 1571, les octogones furent édifiés le long du chenal méridional de la lagune. Il s'agit de structures inertes construites en brique et comblées par de la terre, avec des pentes douces, d'un diamètre d'environ 60 mètres et d'une hauteur approximative de 6 mètres. Ces structures présentent un intérêt en tant que parties d'ensembles de défenses plus vastes dans la lagune de Venise.

7. Ville-forteresse de Palmanova (Italie) – 193,73 ha, avec une zone tampon de 296,27 ha

Située sur la frontière méridionale du *Stato da Terra*, Palmanova est une place forte avec un plan en étoile à neuf branches, située au milieu de plaines. La ville joua un rôle important pour la défense face aux attaques ottomanes venant de l'est et de l'Autriche. C'est la seule « ville nouvelle » retenue dans la proposition d'inscription en série, largement reconnue comme la « ville fortifiée idéale ». Parmi ses éléments figurent les trois murs concentriques de la ville (deux vénitiens et un français) avec bastions, ravelins et lunettes ; et les éléments urbains associés, caserne et poudrière. De nos jours, il existe plusieurs projets de conservation et de réutilisation adaptative des constructions.

8. Système défensif de Zadar (Croatie) – 11,19 ha, avec une zone tampon de 240,45 ha

Zadar (Zara) était le centre administratif du *Stato da Mar*, la capitale de la Dalmatie vénitienne, et un carrefour des routes maritimes du *Golfo di Venezia* entre Venise et Corfou. Zadar permit à Venise de contrôler la navigation et de protéger la république contre les pirates. La ville était le siège militaire et administratif pour la Dalmatie. Elle est située sur une péninsule qui fut fortifiée. Ses éléments comprennent les murs de la ville avec bastion et fort extérieur. Alors qu'elles ont été affectées par de nombreuses modifications, les fortifications sont demeurées extrêmement significatives. Le front d'attaque péninsulaire a conservé l'extraordinaire accumulation de murs et structures qui s'y sont superposés : le tracé de la muraille antique avec ses portes monumentales à niches, côté terre, le front médiéval, les remparts Renaissance avec deux puissants bastions, un ouvrage à cornes du fort, etc. Cet élément témoigne de l'architecture militaire *alla moderna*.

9. Fort Saint-Nicolas (Sv. Nikola), comté de Šibenik-Knin (Croatie) – 0,85 ha, avec une zone tampon de 523,79 ha

Situé sur un îlot rocheux, le fort fut le premier centre défensif et névralgique pour la ville côtière de Šibenik dans le *Stato da Mar*, riche en ressources et matières premières (y compris ses salines médiévales). Šibenik était un port sûr et fort apprécié qui tomba sous la domination vénitienne à partir de 1412. Le fort de plan triangulaire est un excellent exemple d'ouvrage nouveau (fort unique) construit suivant les exigences *alla moderna*, qui intègre astucieusement la roche de l'île dans sa propre structure. La zone tampon s'aligne sur la zone du « canal Luka », qui est une zone protégée de catégorie (v) suivant le système de classification de l'UICN. Un sentier d'interprétation est proposé, qui reliera le fort au parc naturel régional.

10.- 11. Système défensif de Hvar (Croatie)

L'île de Hvar fut un centre stratégique du *Stato da Mar*. Sa baie est protégée par une barrière d'îles naturelles. Hvar compte deux éléments proposés pour inscription, la forteresse Fortica (1,44 ha) et l'arsenal avec un quai construit sur le port occupé par de nombreux bâtiments militaires (1,37 ha). La zone tampon s'étend sur 36,52 ha. L'ensemble Fortica – avec son chemin d'accès en lacets, quatre *torrioni* (chacun frappé du lion de Venise) et des poternes à herse –, qui s'étire sur une crête pour couvrir la ville en contrebas, témoigne de la phase de transition vers l'artillerie dans le contexte vénitien.

La citadelle est une structure d'apparence hybride, en partie en raison de l'explosion de sa poudrière en 1579, des modernisations napoléoniennes et autrichiennes et, plus récemment, des aménagements touristiques. Bien que Hvar ait été fortifiée à l'époque médiévale, les pressions croissantes de la flotte ottomane firent naître le besoin de défenses *alla moderna*. Actuellement, un projet de conservation est en cours, s'appuyant sur des fouilles archéologiques.

12. Ville fortifiée de Korčula (Croatie) – 3,86 ha, avec une zone tampon de 59,24 ha

Capitale de l'île du même nom, la ville fortifiée de Korčula faisant partie du *Stato da Mar* est célèbre pour sa pierre blanche et pour son réseau viaire structuré sur la rue centrale. Les États parties considèrent que Korčula est l'un des ensembles urbains fortifiés médiévaux et renaissants les mieux préservés de l'Adriatique. Il est inclus dans la proposition d'inscription en série pour représenter le début de la période de transition du XVe siècle et est classé comme « ville-garnison ». Son emplacement lui a permis de servir de « porte sud » pour Venise, le dernier port opérationnel pour le commerce maritime avec le Levant, et la défense de la zone bordant la république de Dubrovnik. Ses éléments comprennent le mur de la ville, un certain nombre de tours circulaires, semi-circulaires et carrées, la porte de la ville, le port, l'arsenal et des éléments urbains associés (dont une citerne et un pont).

13. Forte Mare, Herceg Novi (Monténégro) – 0,07 ha, avec une zone tampon de 5,68 ha

Cette forteresse permettait de contrôler et de défendre l'entrée de la baie de Boka, un des plus beaux ports naturels de la Méditerranée. Elle est située dans une falaise maritime sur un affleurement de roche nue émergeant des eaux. Remodelé à partir d'une structure de fort antérieur, cet élément à composant unique est la défense la mieux préservée de Herceg Novi. C'est une structure compacte, de 40 sur 20 m environ, dominant la mer et la ville, étagée dans la pente en quatre marches successives et détachée de l'intra-muros par un fossé.

Elle est située dans la zone tampon du bien du patrimoine mondial de la Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor. De nos jours, l'île et la petite ville connaissent des niveaux de tourisme importants et la forteresse reçoit 22 000 visiteurs par an. Comme plusieurs autres éléments au Monténégro, Herceg Novi a été frappée par le violent tremblement de terre de 1979.

14. Ville de Kotor (Monténégro) – 16,32 ha, avec une zone tampon de 99,19 ha

Considérée comme le pendant de Herceg Novi pour la protection de la baie de Boka, la ville fortifiée de Kotor était protégée en direction de la mer et de la terre. Port de l'Adriatique le mieux protégé, et ancienne capitale de l'*Albania veneta*, Kotor occupait une position stratégique importante au sein du *Stato da Mar*. La ville se situe à l'intérieur du bien du patrimoine mondial de la Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor, et ses composants comprennent les murs d'enceinte avec 5 bastions, 11 plateformes et 3 portes, et des bâtiments et éléments urbains associés. Touchée par un grave séisme en 1979, elle est connue aujourd'hui sous le nom de perle de l'Adriatique et son taux de fréquentation touristique est très élevé, un grand nombre de touristes la visitant via des paquebots de croisière.

15. Ville fortifiée d'Ulcinj (Monténégro) – 0,54 ha, avec une zone tampon de 6,26 ha

Cette ville fortifiée est située à l'extrême pointe méridionale du système défensif vénitien sur la côte est de l'Adriatique et fut le premier poste de contrôle pour le passage vers Venise. Les éléments comprennent les murs d'enceinte et deux portes d'entrée. La ville fut occupée pendant une période relativement courte par Venise (1404-1571) avant de tomber aux mains des Ottomans, dans un but défensif. La ville fut gravement endommagée par le tremblement de terre de 1979, mais il existe aujourd'hui un programme de conservation en collaboration avec l'École de Chaillot de Paris. De nombreux hôtels ont été construits dans cette zone, y compris des bâtiments regrettables et un ascenseur privé à l'extérieur de la falaise.

Histoire et développement

Le culte de saint Marc se diffusa dans la lagune vénitienne à partir du VIIIe siècle et la « Sérénissime république de Venise » (ou *Serenissima*) fut créée au moins dès 900 et dura un millénaire jusqu'à ce qu'elle tombe entre les mains

de Napoléon Bonaparte en 1797. La République vénitienne était centrée sur sa capitale prospère et sa lagune, et comprenait de vastes réseaux terrestres et maritimes. Venise devint une grande puissance maritime à partir du Xe siècle et, dès lors, son influence et ses réseaux commerciaux s'étendirent le long de la côte dalmatienne, jusqu'à la mer Méditerranée et au Levant. Vers la fin du XVe siècle, la république de Venise atteignit son extension maximale. Cela fut rendu possible par un vaste réseau commercial formé de villes fortifiées et de villes et ports de commerce. L'expansion maximale du *Stato da Terra* fut atteinte en 1484, la *Serenissima* devenant l'État italien le plus étendu, le plus riche et le plus peuplé.

Cette proposition d'inscription en série transnationale est axée sur les innovations de la République vénitienne en termes de défense du XVe au XVIIe siècle. Les États parties ont identifié trois périodes chronologiques s'étendant du XVe au XVIIe siècle. À partir du XVe siècle, la République vénitienne fut divisée en deux États : le *Stato da Terra* (régions italiennes du centre et du nord-est) ; et le *Stato da Mar* (comprenant la totalité de la mer Adriatique orientale et des routes de la mer Méditerranée orientale). La consolidation du *Stato da Terra* et du *Stato da Mar* fut obtenue grâce à une série de guerres et de changements de rapports de force qui sont résumés dans le dossier de proposition d'inscription.

La première de ces périodes historiques décrites par les États parties fut une phase de transition d'ouvrages défensifs plus anciens à des ouvrages *alla moderna* à la fin du XVe siècle, attestée par les villes de Korčula et Kotor. L'expansion de la république de Venise fut une réponse aux avancées menaçantes provenant de plusieurs directions. Le *Stato da Terra* s'étendit pour intégrer de nouvelles zones, dont des villes lombardes et les terres de la Valle Camonica ; et défendre des établissements côtiers et routes maritimes.

La deuxième fut une phase d'expérimentation au XVIe siècle et de diffusion de structures militaires techniquement plus avancées, attestées par les villes fortifiées sélectionnées de Bergame et d'Ulcinj, le système de Hvar et le fort Saint-Nicolas. Durant ce siècle, la planification et l'architecture militaires devinrent bien organisées et plus scientifiques. De nouveaux éléments furent introduits – bastions, murs et douves – ainsi que des géométries intérieures. À cette époque, les défenses étaient organisées en un système interconnecté faisant partie d'une stratégie territoriale générale. Vers la fin du XVIe siècle, le réseau de défense était en place, soutenu par une organisation très centralisée.

La troisième fut une phase de consolidation et d'achèvement au XVIIe siècle, attestée par la sélection des villes fortifiées de Zadar et Peschiera del Garda, et de la ville-forteresse de Palmanova.

L'histoire de chaque élément est exposée dans le dossier de proposition d'inscription. Bien que de nombreux éléments sélectionnés aient été fortifiés au cours de périodes historiques plus anciennes, les défenses

vénitiennes se distinguèrent des concepts antérieurs. Les effets de l'introduction de la poudre à canon modifièrent les moyens d'engagement et de défense militaires, motivant des approches totalement différentes pour la conception et les fonctions des structures et ensembles défensifs.

L'ICOMOS note que d'importants sites et sections du *Stato da Mar* s'étendant en Méditerranée orientale sont à l'extérieur du champ de cette proposition d'inscription en série transnationale. Les avant-postes de la République vénitienne au Levant assurèrent une protection importante pour le développement de routes commerciales pour la *Serenissima* et sont illustrés par un certain nombre d'exemples notables, parmi lesquels des villes fortifiées, des citadelles, des forts à la mer et des forteresses insulaires situés au-delà des territoires des trois États parties.

Dans les informations complémentaires reçues pendant l'évaluation de cette proposition d'inscription, les trois États parties ont précisé que les défenses vénitiennes des XVe-XVIIe siècles peuvent être conceptualisées en trois sections majeures, le *Stato da Terra*, les parties du *Stato da Mar* se trouvant dans la mer Adriatique (connues dans l'histoire sous le nom de *Golfo di Venezia*), et une troisième section importante dans la Méditerranée orientale. La proposition actuelle rassemble des sites qui peuvent représenter les deux premiers de ces systèmes, comprenant ce que les États parties considèrent être le « cœur » physique, logique et fonctionnel du système général de défense. Cette clarification est reflétée par le changement de titre proposé pour ce bien par les États parties en février 2017, c'est-à-dire de remplacer le titre d'origine « Les ouvrages de défense vénitiens du XVe au XVIIe siècle » par « Ouvrages de défense vénitiens du XVe au XVIIe siècle : *Stato da Terra* – *Stato da Mar* occidental ».

3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

Analyse comparative

L'analyse comparative pour cette proposition d'inscription en série transnationale a été approfondie au travers des échanges et informations complémentaires fournies à l'ICOMOS par les États parties. Pour une proposition d'inscription en série, l'analyse comparative doit d'abord établir le cadre dans lequel la justification de la valeur universelle exceptionnelle proposée peut être examinée ; et ensuite justifier clairement l'inclusion de chacun des éléments sélectionnés.

Les États parties comparent la proposition d'inscription en série transnationale à un large éventail de biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial, y compris ceux qui sont concentrés sur des fortifications, des villes fortifiées, et quelques itinéraires culturels. Chaque bien est comparé en fonction de la période historique et d'une série d'autres caractéristiques : planification unitaire du système sur trois niveaux (urbain, militaire, civil) ;

permanence de répertoires figuratifs/modèles sociaux vénitiens ; présence d'exemples de l'architecture *alla moderna* ; variété typologique de l'architecture de défense, représentation d'un itinéraire culturel/commercial d'importance internationale ; témoignage d'échanges entre cultures occidentales et orientales ; et lisibilité du système à des micro- et macro-échelles.

Parmi les biens du patrimoine mondial indiqués comme des éléments de comparaison pertinents figurent : les Fortifications de Vauban (France, (i) (ii) (iv), 2008) ; la Vieille ville de Corfou (Grèce, (iv), 2007) ; La Fortaleza et le site historique national de San Juan à Porto Rico (États-Unis d'Amérique, (vi), 1983) ; l'Île Kunta Kinteh et sites associés (Gambie, (iii) (vi), 2003) ; et les Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (Ghana, (vi), 1979). Les États parties concluent qu'aucun autre bien ne répond aussi parfaitement aux conditions identifiées que le bien proposé pour inscription. Alors qu'ils reconnaissent certaines similitudes, les États parties relèvent l'application de critères et d'une justification de la valeur universelle exceptionnelle qui sont différents.

Les États parties ont également examiné des biens potentiellement similaires figurant sur des listes indicatives et noté certains parallèles intéressants avec des biens au Brésil, en Espagne, en Ukraine et en Grèce. Ils présentent également un bref exposé sur l'architecture *alla moderna* en Europe et des systèmes de fortifications différents dans d'autres États italiens. L'ICOMOS considère que cette analyse est suffisamment complète.

L'étape suivante de l'analyse comparative consiste à justifier l'accent mis dans la proposition d'inscription sur le *Stato da Terra* et sur le *Stato da Mar* dans leur contexte historique plus large. L'ICOMOS considérait initialement que l'analyse comparative de la proposition d'inscription devait être étoffée pour inclure des sites à l'extérieur des territoires des États parties participants, comme ceux présents en Grèce (y compris dans le Péloponnèse, les îles de la mer Égée et en Crète), à Chypre, en Slovaquie et en Albanie.

Cette lacune fut en partie comblée par les informations complémentaires fournies par les États parties, en résulant le contexte chronologique des éléments proposés pour inscription par rapport à des éléments appartenant au réseau plus large, comme Candie, Héraklion, Négrepointe, Morea, Naxos, Methoni, Koroni, Corfou, Zakynthos, Rhodes, Mytilène, Famagouste et Nicosie. Au travers de cette analyse, l'importance de la mer Adriatique (également connue sous le nom de *Golfo di Venezia*) est mise en valeur dans les facteurs qui conduisirent aux innovations dans l'architecture et les stratégies défensives.

Sur la base des échanges avec l'ICOMOS, les États parties ont exposé une marche à suivre possible, en clarifiant et spécifiant le champ de la proposition d'inscription, afin d'y inclure deux des trois segments géographiques majeurs

qui peuvent exprimer cette période de l'histoire humaine et les caractéristiques du concept défensif *alla moderna*. Il est suggéré que cette proposition d'inscription s'étende du *Stato da Terra* au *Stato da Mar* occidental (centré sur la mer Adriatique), laissant ouverte l'éventualité d'une future proposition d'inscription concernant des exemples importants du *Stato da Mar* du Levant (centré sur la Méditerranée orientale). Les États parties suggèrent que les deux sections représentées par les sites proposés pour inscription sont demeurées sous le contrôle de la *Serenissima* pendant une période plus longue que le *Stato da Mar* oriental (Méditerranée orientale/Levant).

Compte tenu du caractère étendu et transnational d'une telle proposition d'inscription, et des différences dans les contextes géoculturels et historiques de ces trois segments majeurs, l'ICOMOS considère que cela est une stratégie viable.

En plus de la délimitation du champ géoculturel et historique plus large de cette proposition d'inscription, l'importante étape finale de l'analyse comparative est nécessaire pour fournir des informations comparatives sur tous les ouvrages vénitiens défensifs du XVe au XVIIe siècle justifiant leur sélection, y compris la contribution spécifique et nécessaire apportée par chacun des 15 éléments à la valeur universelle exceptionnelle proposée pour le bien en série. Dans les informations complémentaires fournies par les États parties, un tableau récapitulatif montre un total de 31 sites qui ont été analysés dans les trois États parties : 18 en Italie ; 8 en Croatie ; et 5 au Monténégro.

Les États parties font valoir que les 15 éléments ont été choisis en raison de leur capacité à représenter un certain nombre de caractéristiques importantes des ouvrages vénitiens défensifs : diversité typologique ; chronologie (selon les trois périodes historiques identifiées du XVe au XVIIe siècle) ; le rôle joué par des sites individuels s'inscrivant dans un réseau commercial ; importance architecturale/conceptuelle ; diversité des contextes géomorphologiques ; et capacité à représenter des forts terrestres et maritimes. L'état de conservation a également été pris en compte.

Des notations sont attribuées à chacune de ces caractéristiques, mais les choix ne semblent pas avoir été faits pour garantir que ces variables « chronologiques/typologiques » ne soient pas redondantes, et la manière dont ces caractéristiques se rapportent aux critères proposés est peu claire.

L'ICOMOS considère que ces facteurs sont pertinents (en fonction des critères examinés), mais que, d'une manière générale, le large éventail de facteurs utilisés pour déterminer la sélection a abouti à une explication confuse sur les motifs d'inclusion des éléments de la série.

De plus, les États parties ont classifié quatre types de sites : villes fortifiées (Bergame, Peschiera del Garda, Kotor, Ulcinj) ; villes-forteresses (Palmanova) ; systèmes défensifs pour la ville de Venise, Hvar et Zadar ; et

simples forts (Forte Mare de Herceg Novi, fort Saint-Nicolas). Les États parties affirment que les 15 éléments sont les sites les plus significatifs au sein de ces classifications, mais l'ICOMOS considère qu'il n'est pas suffisamment expliqué pourquoi certains de ces types sont représentés par un seul exemple, tandis que d'autres le sont par plusieurs.

Des raisons descriptives détaillées ont été données par les États parties pour justifier l'inclusion des quinze éléments proposés pour inscription. Une partie de cette justification de la sélection des éléments repose sur la diversité des environnements géomorphologiques de ces différents éléments – des montagnes (Bergame), lacs (Peschiera del Garda), plaines (Palmanova), péninsule (Zadar), îles (Korčula, Hvar) et la lagune de Venise elle-même. L'ICOMOS considère que cette information est utile pour comprendre les défis que représentent la conception et le fonctionnement du système de défense.

Les États parties ont expliqué que l'objectif n'était pas de reconstruire entièrement le réseau commercial vénitien, mais de dépendre les défenses à travers une sélection de biens qui peuvent communiquer le fonctionnement d'un système et illustrer sa complexité. Ils ont cherché à représenter les deux sphères territoriales (*Stato da Terra* et *Stato da Mar*), les trois périodes historiques, les différentes fonctions défensives, et la pluralité des types. La sélection s'est également attachée à inclure des sites illustrant l'étendue de la République vénitienne – depuis sa frontière nord-ouest (Bergame) jusqu'à sa frontière nord-est (Palmanova), du centre de la Dalmatie (Zadar) à son extension jusqu'à l'extrême sud (Ulcinj).

L'ICOMOS comprend que cette démarche a pu viser à sélectionner les exemples les mieux conservés dans chacun des trois pays. Toutefois, cela a créé une logique générale confuse.

L'ICOMOS estime que la justification de l'inclusion du XVe siècle dans le champ de la proposition d'inscription n'est pas bien établie. L'ICOMOS ne réfute pas les arguments des États parties selon lesquels de nombreux changements historiques et géopolitiques importants se produisirent au XVe siècle, créant les conditions préalables pour les innovations qui s'ensuivirent. Toutefois, l'ICOMOS estime que les ouvrages défensifs du XVe siècle ne sauraient en eux-mêmes manifester ces changements, et ne témoignent pas des modifications et influences substantielles dues aux défenses *alla moderna* (par exemple, Korčula). Pour cette raison, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative et les autres informations fournies par les États parties justifient d'envisager des ouvrages vénitiens défensifs des XVIe et XVIIe siècles, mais non des sites qui reflètent totalement ou principalement les approches communément appliquées au XVe siècle (ou avant).

En conclusion, l'ICOMOS considère que la sélection interne de l'analyse comparative n'a pas suffisamment justifié l'inclusion spécifique et nécessaire de chaque élément. L'ICOMOS considère que certains aspects

pourraient être considérés redondants et d'autres faiblement représentés. Par exemple, dans le cas de Venise (Italie), la raison pour laquelle deux octogones sur cinq ont été choisis (plutôt qu'un seul ou les cinq) n'est pas claire ; ni pourquoi les arsenaux de Venise et Hvar ont été inclus compte tenu de l'axe de la valeur universelle exceptionnelle proposée ; ou encore pour quelle raison le fort Sant'Andrea est choisi alors que le fort San Felice (Chioggia) est omis, vu l'importance de sa position stratégique. Dans le cas d'autres éléments, les paramètres semblent reproduire d'autres exemples (il y a ainsi plusieurs exemples de forts maritimes et de citadelles à *torrioni*), ou manifester faiblement leur rôle supposé dans la proposition d'inscription en série (comme les octogones à Venise). La typologie du fort Sant'Andrea de Venise recoupe celle du fort Saint-Nicolas dans le comté de Šibenik-Knin (Croatie), qui lui est supérieur par la qualité de sa conception ; et les villes fortifiées de Korčula (Croatie) et d'Ulcinj (Monténégro) reproduisent la contribution typologique de Zadar et présentent essentiellement des périodes historiques autres que les XVIe et XVIIe siècles. Enfin, certains éléments ont des problèmes relatifs à l'intégrité qui soulèvent des questions quant à leur inclusion (comme discuté ci-après).

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative et les informations complémentaires fournies justifient d'envisager l'inscription de ce bien en série transnational sur la Liste du patrimoine mondial sur la base de l'importance du développement de solutions défensives *alla moderna* aux XVIe et XVIIe siècles ; mais que l'analyse comparative ne justifie pas la sélection de tous les éléments proposés pour inscription.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par les États parties comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Situés autour de l'ancien « Golfo di Venezia » (mer Adriatique), l'épicentre de l'influence de la république de Venise, les éléments sélectionnés dessinent une « ligne défensive » et représentent l'évolution et l'extension de la culture militaire vénitienne, depuis la période de son expérimentation jusqu'à l'expression de solutions *alla moderna*.
- L'« empreinte » vénitienne reflétée par ces éléments témoigne des méthodes de construction, des solutions conceptuelles et technologiques des architectes et ingénieurs militaires engagés par la *Serenissima*.
- Alors que la période du développement maximal de l'architecture militaire *alla moderna* se situe aux XVIe et XVIIe siècles, le XVe siècle créa les conditions nécessaires pour les innovations ultérieures comme l'expansion du *Stato da Terra* et du *Stato da Mar*, et connut la découverte de la poudre à canon qui fut à l'origine d'innovations ultérieures.

- Les éléments sélectionnés témoignent du rôle joué par les techniciens, architectes et ingénieurs militaires pour construire une machine défensive complexe et bien organisée.

L'approche en série est justifiée par les États parties sur la base de la capacité des 15 éléments à marquer la « ligne » de défenses ; et à représenter les phases et l'ampleur de l'architecture militaire vénitienne *alla moderna*. Les éléments représentent également différentes réalités géographiques en ce qui concerne leurs environnements paysagers et leurs rôles au sein d'un système plus large (étant soit proches soit éloignés du « centre » par exemple).

L'ICOMOS considère que l'accent placé dans la proposition d'inscription sur l'innovation de l'architecture militaire *alla moderna* constitue une base appropriée pour la proposition d'inscription en série transnationale ; mais que l'inclusion du XVe siècle dans le champ de la proposition d'inscription n'est pas justifiée. L'ICOMOS considère également que la mise en exergue du travail et des carrières de militaires particuliers est une base apportant une contribution plutôt qu'un élément central de la valeur universelle exceptionnelle proposée. L'ICOMOS souligne que la sélection des éléments est fondamentale pour pouvoir démontrer la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée compte tenu de la vaste étendue des défenses vénitiennes durant cette période historique. Toutefois, l'ICOMOS considère que l'analyse comparative n'a pas justifié l'inclusion de tous les éléments proposés (comme expliqué ci-avant).

Intégrité et authenticité

Intégrité

Les États parties font valoir que l'intégrité du bien proposé pour inscription est soutenue par la lisibilité de la logique du système défensif, et que les éléments sélectionnés manifestent pleinement la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien en série. Sont également mentionnées la diversité typologique, l'intégrité visuelle, l'existence de délimitations et zones tampons et de mesures de protection appropriées.

L'ICOMOS note que les trois États parties ont clarifié le champ de la proposition d'inscription en série couvrant le *Stato da Terra* et les sections du *Stato da Mar* situées dans la mer Adriatique. Toutefois, l'ICOMOS considère que l'intégrité du bien en série n'est pas encore bien établie pour la totalité des quinze éléments étant donné que la force des arguments en faveur de leur inclusion est variable.

L'ICOMOS considère également que le niveau d'intégrité est plus élevé pour certains éléments que pour d'autres, en raison du tracé des délimitations, des aménagements passés regrettables et des contraintes dues au tourisme.

Quelques problèmes se posent concernant l'intégrité de certains éléments de l'État partie de la Croatie. À Zadar, les conflits du XXe siècle ont endommagé des éléments et un parc de stationnement a été aménagé de façon intrusive (des discussions sont en cours en vue de le supprimer et de restaurer le fossé ennoyé). Il existe également des emplacements appropriés et des comblements de *torrioni* pour créer des parcs de stationnement à Korčula, ainsi que des aménagements et travaux de conservation passés de mauvaise qualité, qui ont affaibli l'authenticité et l'intégrité de cet élément, comme la restauration arbitraire de parapets sur trois tours, et des parties en ciment pour accueillir des activités touristiques. Hvar a été affecté par l'installation de belvédères bétonnés sur les terrasses de l'artillerie et par une série d'aménagements touristiques utilisant la citadelle, qui ne vont pas dans le sens d'une compréhension de son histoire et de son patrimoine.

Quelques problèmes se posent également concernant l'intégrité de certains éléments de l'État partie du Monténégro. Herceg Novi présente des installations commerciales intrusives comme une boîte de nuit désormais fermée et un cinéma en plein air (avec un grand écran permanent). Ulcinj possède des hôtels panoramiques sur des emplacements inappropriés et un ascenseur d'accès au rempart. Kotor subit les effets d'une forte pression touristique, d'un aménagement urbain visuellement intrusif et d'une centrale hydroélectrique placée en face du bastion Riva.

Alors que des efforts sont actuellement déployés par les États parties pour traiter un certain nombre de ces problèmes et pressions, ils indiquent la nécessité de disposer d'une gestion forte et d'une protection au niveau de chaque élément.

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité de la série dans son ensemble sont justifiées pour certains des éléments proposés pour inscription ; et que les conditions d'intégrité des sites individuels qui composent la série sont variables et vulnérables, en raison d'aménagements passés et futurs et de contraintes dues au tourisme.

Authenticité

La compréhension de l'histoire des éléments proposés pour inscription est soutenue par d'abondantes pièces d'archives, dont des documents, des dessins et cartes d'architecture, et des maquettes en bois. Le phénomène de l'architecture militaire *alla moderna* a été étudié de manière approfondie et un certain nombre d'éléments l'ont été d'une manière détaillée exemplaire (comme les études sur les fortifications de Kotor et Bergame).

Étant donné que les éléments occupent des lieux stratégiques, l'ICOMOS considère qu'il n'est pas surprenant que de nombreux changements soient intervenus sur la plupart d'entre eux, notamment des dommages aux différentes périodes de conflits napoléoniens, autrichiens et ottomans et du XXe siècle. On observe également des impacts dus à des projets de

conservation conduits avec un excès de zèle, qui ont supprimé des témoignages d'autres couches historiques.

Comme discuté ci-avant, l'ICOMOS considère qu'en raison de diverses restaurations et aménagements intrusifs passés, l'authenticité des éléments individuels de la série est variable.

- Arsenal et quai de Hvar (Croatie) : du fait de nombreuses transformations, il reste peu d'éléments authentiques associés à la valeur universelle exceptionnelle proposée (comme le décor des deux façades de l'arsenal et la surface pavée des quais).
- Ville fortifiée de Korčula (Croatie) : l'ensemble bâti a subi des aménagements radicaux et de mauvaise qualité, tels que le rétablissement arbitraire de parapets à mâchicoulis sur trois tours, le comblement des *torrioni* avec de la terre, les rejointoiements intérieurs au ciment pour recevoir des aménagements touristiques. D'une manière générale, ces impacts sur l'authenticité de cet élément ont pour effet que celui-ci apporte un témoignage sur les fortifications vénitiennes qui est relativement mineur par rapport à d'autres éléments proposés pour inscription.
- Forte Mare, Herceg Novi (Monténégro) : des études et travaux de conservation commencent à traiter les lourdes répercussions sur l'authenticité de cet élément provoquées par l'aménagement dans ses casemates d'une boîte de nuit (désormais fermée), d'un cinéma en plein air sur sa terrasse, dont l'écran est éclairé en permanence et visible depuis de nombreux points de vue.
- Ulcinj (Monténégro) : en plus des dommages provoqués par le tremblement de terre de 1979, et d'éléments touristiques redondants et intrusifs, tous les parapets comme les poudrières furent modifiés sous les Ottomans, ce qui aboutit à la présence de fragments vénitiens authentiques relativement moins nombreux que dans d'autres éléments. Un grand nombre des éléments vénitiens sont situés dans la zone tampon, plutôt qu'à l'intérieur des délimitations du bien (bastions casematés et poudrière). L'ICOMOS note qu'il n'est pas possible de relier ces zones parce que les fortifications urbaines sont discontinues à l'est comme à l'ouest, laissant subsister deux zones d'intérêt distinctes.

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité de la série dans son ensemble ont été justifiées, mais que les conditions d'authenticité des sites individuels qui composent la série sont variables, en partie en raison de dommages et interventions de restauration passés de de mauvaise qualité.

En conclusion, l'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité de la série sont justifiées pour une liste réduite d'éléments proposés pour inscription, et que les conditions d'intégrité et d'authenticité des sites individuels qui composent la série sont variables, en partie, en raison de dommages passés et d'interventions de restauration de mauvaise qualité.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii) et (iv).

Critère (ii) : *témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par les États parties au motif que le bien témoigne des échanges d'influences continus entre la république de Venise et d'autres zones géoculturelles au travers de réseaux de commerce développés entre l'Est et l'Ouest grâce à la puissance commerciale de Venise, depuis l'époque de son expansion maximale au XVIe siècle jusqu'au déclin progressif de son influence à la fin du XVIIe siècle.

L'ICOMOS considère que la liaison entre différentes régions géoculturelles européennes du XVIe au XVIIe siècle grâce à la puissance commerciale de la république de Venise fut une expérience d'échanges interculturels ; et que les ouvrages défensifs répartis sur cette grande distance témoignent du transfert de l'influence et des capacités de la *Serenissima*. De plus, les ouvrages défensifs exercèrent une influence ultérieure et largement diffusée. Toutefois, l'ICOMOS observe que les sites de structures et ouvrages défensifs ne sont pas présentés comme exprimant matériellement ces processus interculturels. Il s'agit donc d'une caractéristique qui est supposée plutôt qu'elle n'est démontrée explicitement par les éléments proposés pour inscription et dans les arguments présentés par les États parties ; ce qui soulève la question de savoir si le bien en série composé de constructions défensives est lui-même de nature à illustrer cet aspect de l'importance historique de la république de Venise. Les diverses manières dont les éléments individuels peuvent eux-mêmes témoigner de ces processus historiques d'échanges culturels ne sont pas montrées explicitement.

En conclusion, l'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été démontré.

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par les États parties au motif que les éléments sélectionnés fournissent un témoignage exceptionnel sur la culture militaire *alla moderna* qui évolua au sein de la république de Venise, impliquant de vastes territoires et interactions. Dans leur ensemble, les éléments illustrent un réseau ou système, aux dimensions civiles, militaires et urbaines, témoignant des modèles de gestion novateurs de Venise.

Les États parties ont déterminé trois périodes chronologiques allant du XVIe au XVIIe siècle ; et, comme indiqué précédemment, l'ICOMOS considère que la

première des trois – la période de transition d'ouvrages défensifs plus anciens vers des ouvrages *alla moderna* au XVe siècle – n'est pas pertinente au regard des arguments avancés pour le critère (iii). Toutefois, les ouvrages de défense vénitiens fournissent un témoignage exceptionnel sur la culture militaire *alla moderna*, qui évolua au sein de la république de Venise aux XVIe et XVIIe siècles, impliquant de vastes territoires et interactions. Dans leur ensemble, les éléments témoignent d'un réseau ou système défensif pour le *Stato da Terra* et le *Stato da Mar* occidental, centré dans la mer Adriatique ou *Golfo di Venezia*, qui possédait des dimensions civiles, militaires et urbaines s'étendant au-delà, traversant la région méditerranéenne jusqu'au Levant.

L'ICOMOS considère, en conséquence, que ce critère peut être démontré en mettant l'accent sur l'importance des XVIe et XVIIe siècles, et en choisissant les sites qui présentent le plus clairement des attributs de ces évolutions historiques. En l'associant avec des arguments en faveur du critère (iv) et en prenant en compte les problèmes d'authenticité et d'intégrité au niveau des éléments individuels, l'ICOMOS a trouvé que ce critère pouvait être justifié pour six des éléments proposés pour inscription (comme énumérés ci-après, dans la conclusion pour le critère (iv)).

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été démontré pour la série proposée pour inscription dans son ensemble, mais est justifié à travers une période chronologique plus resserrée et une sélection d'éléments associée.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;*

Ce critère est justifié par les États parties au motif que les éléments présentent un exemple exceptionnel de système fortifié *alla moderna* (système bastionné) construit par la république de Venise pour s'adapter aux changements qui furent introduits à la suite de l'utilisation accrue d'armes à feu (artillerie). Parmi les caractéristiques du système *alla moderna* figurent les capacités techniques et logistiques, les stratégies de combat modernes et de nouvelles exigences architecturales.

L'ICOMOS considère que ce critère pourrait être utilisé pour les défenses *alla moderna* de la république de Venise ; toutefois, les éléments sélectionnés ne sauraient être tous inclus selon cette logique, puisque ce sont les innovations des XVIe et XVIIe siècles qui sont les plus significatives à cet égard (plutôt que la totalité des trois périodes identifiées dans le dossier de proposition d'inscription).

Se fondant sur des échanges avec les États parties et des spécialistes dans ce domaine, l'ICOMOS considère qu'une proposition d'inscription susceptible d'être défendue

scientifiquement pour le *Stato da Terra* et le *Stato da Mar* occidental peut être soutenue sur la base des six éléments suivants :

- Ville-forteresse de Palmanova (Italie) : une ville nouvelle idéale
- Fort Saint-Nicolas dans le comté de Šibenik-Knin (Croatie) : un fort à la mer
- Système défensif de Zadar (Croatie) : une ville fortifiée péninsulaire
- Ville fortifiée de Peschiera del Garda (Italie) : une ville fortifiée dans un contexte lac-rivière
- Ville de Kotor (Monténégro) : un ensemble fortifié entre mer et montagne sur une longue période historique
- Ville fortifiée de Bergame (Italie) : un ensemble collinaire fortifié plus récent.

Sur la base de ces éléments, les ouvrages de défense vénitiens présentent les caractéristiques du système fortifié *alla moderna* (système bastionné) construit par la république de Venise pour s'adapter à des changements qui furent introduits à la suite de l'utilisation accrue d'armes à feu. Dans leur ensemble, les six éléments illustrent d'une manière exceptionnelle les caractéristiques du système *alla moderna*, parmi lesquelles ses capacités techniques et logistiques, ses stratégies de combat modernes et ses nouvelles exigences architecturales à l'intérieur du *Stato da Terra* et des parties occidentales du *Stato da Mar*.

L'ICOMOS considère que tous les autres éléments proposés pour inscription devraient être exclus parce qu'ils ne contribuent pas à la valeur universelle exceptionnelle proposée, selon des modalités spécifiques et/ou nécessaires. La seule exception pourrait consister dans la future inclusion de l'élément proposé pour inscription de Forte Mare, Herceg Novi (Monténégro) en tant que pendant de Kotor dans cette série, après l'achèvement des études en cours et des ajustements significatifs de sa délimitation afin de l'intégrer dans le périmètre des fortifications urbaines dont il est détaché ; et de l'inclure parmi toutes les autres fortifications situées aux « bouches » (en même temps que Kotor). Toutefois, cela est clairement une éventualité ambitieuse et envisageable à beaucoup plus long terme et l'ICOMOS considère qu'il ne saurait être inclus dans le bien en série dans sa formulation actuelle à ce stade.

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié pour la série dans son ensemble, mais qu'il est justifié à travers une sélection plus réduite de six éléments présents dans les territoires des trois États parties participants.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée en se basant sur le fait qu'un système ne saurait être représenté par un site ou ensemble unique.

L'ICOMOS considère que les critères (iii) et (iv) ont été justifiés pour une série composée de six éléments ; mais que les éléments restants doivent en être exclus.

Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle

Les attributs de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien transnational en série sont des ouvrages en terre et structures de fortification et de défense remontant à la République vénitienne aux XVI^e et XVII^e siècles. Les environnements paysagers leur apportent une forte contribution, et renforcent les qualités visuelles de ces éléments proposés pour inscription ; de même que des structures urbaines et défensives de périodes antérieures (médiévales) ou plus récentes de l'histoire (comme les modifications et ajouts des épisodes napoléonien et ottoman) qui permettent aux éléments proposés pour inscription d'être fidèlement représentés et à la cohérence tactique de chaque site militaire d'être reconnue dans sa configuration finale.

4 Facteurs affectant le bien

Étant donné que les éléments sélectionnés de cette proposition d'inscription en série sont disséminés sur de vastes espaces de terre et d'eau, les facteurs sont variables en ce qui concerne leur type et leur sévérité.

Les pressions dues au développement proviennent de la nécessité d'adapter des structures urbaines dans un grand nombre des éléments, bien que cela soit strictement contrôlé dans la plupart des cas. La gestion de la circulation représente un défi permanent pour beaucoup d'éléments urbains. L'ICOMOS est informé de projets d'aménagement urbain près de la délimitation de l'élément de Zadar ; et d'une proposition concernant un funiculaire ou un tunnel et escalier mécanique pour Kotor, qui devrait faire l'objet d'études d'impact sur le patrimoine rigoureuses. L'ICOMOS considère qu'il serait souhaitable que les États parties poursuivent le développement du cadre existant pour l'étude d'impact sur le patrimoine, de manière à garantir que tout programme ou projet concernant le bien en série transnational est évalué par rapport à ses effets sur la valeur universelle exceptionnelle et les attributs qui la soutiennent.

Les contraintes dues aux visiteurs varient énormément (comme discuté dans la section Gestion du présent rapport), mais sont très importantes dans certains des éléments, en particulier pendant la saison estivale. Cela est manifeste à Peschiera del Garda, Kotor, Hvar et Korčula, et à l'*Arsenale* de Venise pendant la Biennale. Palmanova et le fort Saint-Nicolas à Šibenik connaissent des volumes touristiques beaucoup plus modestes, qui devraient augmenter ; et quelques éléments comme les octogones de Venise n'ont pratiquement pas de visiteurs.

Les gros tonnages des navires de croisière et des cargos créent diverses pressions sur plusieurs éléments (en particulier pour Kotor). L'action des vagues provoquées par

les cargos est un facteur affectant de nombreux éléments situés sur la mer (fort Sant'Andrea à Venise).

Les contraintes liées aux forces naturelles, inondation et élévation du niveau des mers, sont importantes pour certains éléments, les effets étant particulièrement évidents à Venise, mais également à Kotor, Zadar et Hvar. Les risques de tremblements de terre sont importants pour les éléments situés en Croatie et au Monténégro.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien varient entre les éléments, mais que la pression due aux visiteurs, les séismes et l'élévation du niveau de la mer sont particulièrement préoccupants.

5 Protection, conservation et gestion

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Étant donné que les éléments sélectionnés sont situés dans trois États parties et, dans certains cas, sont alignés sur les délimitations existantes d'aires protégées ou de biens du patrimoine mondial, les raisonnements sous-tendant le tracé de délimitations et de zones tampons sont divers. Dans certains cas, ils pourraient être expliqués et justifiés plus clairement ; et il existe des incohérences au sein de la série complète, comme l'exclusion d'eaux maritimes et/ou de caractéristiques de périodes de fortifications antérieures/postérieures.

Pour la plupart des éléments, l'ICOMOS considère que le tracé des délimitations est approprié, tout en ayant identifié des problèmes pour plusieurs éléments (Ulcinj et l'*Arsenale* de Venise).

L'ICOMOS considère que la logique de la délimitation des zones tampons de plusieurs biens pourrait être améliorée à la lumière de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

- Pour Peschiera del Garda, Hvar et Kotor, il serait souhaitable d'intégrer des fortifications de périodes ultérieures dans les zones tampons de manière à reconnaître la cohérence tactique de chaque site militaire dans sa configuration finale.
- De plus, pour Hvar, la zone tampon devrait être agrandie pour intégrer le point culminant au-dessus de l'élément proposé pour inscription afin de protéger pleinement l'intégrité visuelle.
- Pour Zadar, la zone tampon devrait être étendue jusqu'à l'autre côté du port, compte tenu des divers impacts sur l'intégrité visuelle, dont ceux de projets immobiliers à proximité.
- Pour Kotor, il serait souhaitable d'inclure dans la zone tampon certaines parties des eaux maritimes adjacentes à cet élément.

L'ICOMOS considère que les délimitations et les zones tampons sont, d'une manière générale, appropriées, mais pourraient être améliorées/ajustées pour plusieurs des éléments du bien en série proposé pour inscription.

Droit de propriété

Italie

L'État partie a fourni des tableaux détaillés sur les régimes de propriété pour chaque élément situé en Italie. Les éléments proposés pour inscription sont présents dans quatre municipalités, et la plupart d'entre eux sont couverts par des régimes de propriété mixtes, qui peuvent globalement s'entendre comme relevant de cinq catégories : domaine public (à des fins de défense nationale) ; bien de l'État inaliénable ; bien public (y compris diverses entités régionales ou municipales) ; bien ecclésiastique ; bien privé (en particulier dans les zones urbaines).

Croatie

L'État partie a fourni des tableaux détaillés sur les régimes de propriété de chaque élément situé en Croatie. Les éléments proposés pour inscription se trouvent dans quatre municipalités différentes, et la plupart dépendent de régimes de propriété mixtes ; la majeure partie des éléments du domaine public appartiennent à leurs villes respectives, bien que certains d'entre eux soient propriété d'État (comme le musée du Verre à Zadar). Le droit de propriété privé s'applique également à des parties de chacun des éléments.

Monténégro

L'État partie a fourni des tableaux détaillés sur les régimes de propriété de chaque élément situé au Monténégro. Les éléments proposés pour inscription sont présents dans trois municipalités différentes. Ils sont couverts par une combinaison de propriété publique (Conseils locaux), ecclésiastique pour certains d'entre eux et privée.

Protection

Chacun des trois États parties élabore des mesures pour la protection légale aux niveaux national, régional/local, ainsi qu'au travers de textes juridiques pertinents.

Italie

Les sept éléments situés en Italie sont protégés par le « Code du patrimoine culturel et paysager » (2004) qui fixe le cadre réglementaire national ; et chaque élément est également protégé par des plans territoriaux régionaux et municipaux et par des mesures de protection locales qui réglementent les transformations urbaines. Des mesures de protection inscrites dans le Code du patrimoine culturel et paysager réglementent les travaux de conservation, et la protection d'éléments importants du paysage. La protection de l'environnement est fournie aux éléments italiens par le projet de loi relatif aux zones protégées (1991) ; et la régulation de zones protégées est assurée par la mise en œuvre du réseau écologique européen (Natura 2000) et diverses directives italiennes sur la flore et la faune.

Croatie

Les cinq éléments sont protégés par la « loi sur la protection et la préservation des biens culturels », et l'inscription au registre des biens culturels. Chaque élément est également couvert par des mesures de protection locales qui réglementent les transformations urbaines. La loi sur la protection de l'environnement et la loi sur la protection de la nature régissent la protection environnementale ; et il existe également une stratégie et un plan d'action pour la protection de la diversité biologique et du paysage.

Monténégro

Les trois éléments sont protégés par la « loi sur la protection des biens culturels » et des ordonnances subordonnées. La « loi sur l'aménagement du territoire et la construction » et des mesures de protection locales réglementent les transformations urbaines. La protection de l'environnement est assurée au travers de la loi sur l'environnement et de la loi sur la protection de la nature.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place est appropriée.

Conservation

L'état de conservation est l'un des paramètres pris en compte pour sélectionner les éléments de cette proposition d'inscription. Compte tenu des impacts des processus historiques depuis le XVIIe siècle, et des interventions de conservation, différents problèmes se posent au travers des quinze éléments et l'état de conservation est variable. Ces aspects sont traités en détail, site par site, dans le dossier de proposition d'inscription.

Pour la plupart, les éléments sélectionnés ont suscité l'intérêt des spécialistes et de la recherche, même si la documentation détaillée sur les sites pourrait être améliorée pour un certain nombre d'éléments. Les quinze éléments ont des états de conservation différents. Beaucoup présentent un état de conservation exemplaire (Peschiera del Garda, Palmanova, Bergame) ; et d'autres font actuellement l'objet de projets de conservation et d'études spécialisées. L'ICOMOS a noté certains problèmes spécifiques, parmi lesquels :

- Le fort Sant'Andrea, Venise (Italie), a subi un affaissement général, s'enfonçant de 80 cm dans la lagune, ce qui a imposé l'obstruction de la plupart des bouches à feu et la surélévation de la cour intérieure. Le fort est en cours de restauration.
- Zadar (Croatie) : alors que de nombreux changements ont affecté les fortifications, ces modifications sont très importantes. Les bastions du front de port nécessitent une restauration, pour supprimer les structures adossées aux flancs et rationaliser le stationnement automobile. Comme noté ci-avant, le fossé a été comblé, et un grand projet immobilier est programmé en avant du fort. L'ICOMOS note que la gestion des procédures de restauration est d'un haut niveau, avec un relevé pierre à pierre intégral du périmètre et un accompagnement

archéologique approfondi pour toutes les restaurations.

- Le fort Saint-Nicolas, comté de Šibenik-Knin (Croatie) : alors que ce monument est dans un état de conservation satisfaisant, le souhait d'acteurs locaux de trouver une porte ancienne sur le front bastionné a conduit récemment à des recherches non contrôlées derrière la poudrière souterraine et dans le flanc du bastion sud-ouest. L'ICOMOS considère que des études archéologiques sont nécessaires en priorité pour préserver des traces de toutes les périodes d'activité du fort.
- Hvar Fortica (Croatie) : comme noté précédemment, les modifications complexes posent un défi pour la lisibilité de cet élément (par ex. l'explosion de la poudrière en 1579, les modernisations napoléoniennes et autrichiennes, et les adaptations au tourisme). L'ICOMOS considère que des études et une documentation plus approfondies sont nécessaires.
- Arsenal de Hvar (Croatie) : l'ICOMOS note que les recherches archéologiques exemplaires ont montré qu'il n'y avait jamais eu de bassin à flot à l'intérieur. La restauration est en cours.
- Pour de nombreux éléments en Croatie et au Monténégro, il subsiste des dommages du tremblement de terre de 1979 (par exemple, à Kotor, les parties supérieures des remarquables fortifications n'ont pas été restaurées).
- Forte Mare, Herceg Novi et Ulcinj (Monténégro) : bien que l'authenticité ait subi des impacts dus à des installations touristiques mal situées et à des travaux de conservation, le prince héritier du Monténégro a appuyé des initiatives en collaboration avec l'École de Chaillot (France), qui comprennent le soutien des matériaux et métiers traditionnels et de la formation.
- De plus, à Forte Mare, Herceg Novi (Monténégro), l'état de conservation subit les impacts des adossements bâtis sur l'extérieur de la structure et d'un couvert végétal dense qui la masque.
- Palmanova (Italie) : les configurations successives de la fortification ne sont pas bien interprétées ; par exemple, les interventions du XIXe siècle (françaises et autrichiennes) sont enfouies sous la forteresse, mais leurs formes originales devraient être redécouvertes et intégrées dans la présentation et l'interprétation.
- Peschiera del Garda (Italie) : actuellement, des changements sont en cours sur la place d'armes entre la cathédrale et le château, avec des fouilles partielles du port antique.

Un problème commun se pose, du fait que les interventions de conservation passées ont eu tendance à renvoyer certaines fortifications à un « état d'origine » ancien choisi sans accorder une valeur suffisante à l'importance d'autres périodes historiques, comme les caractéristiques ou modifications napoléoniennes ou ottomanes. Des travaux récents ont fourni une planification de conservation renforcée pour certains des éléments constitutifs. Par exemple, l'ICOMOS considère que la coopération

transnationale concernant cette proposition d'inscription pourrait créer d'autres opportunités comme celles qui ont commencé à Herceg Novi et Ulcinj pour mettre en commun des expériences de meilleures pratiques en ce qui concerne les approches relatives à la conservation, qui pourraient bénéficier aux éléments sélectionnés (et à d'autres fortifications historiques dans les trois États parties).

Le plan de gestion transnational détaille un certain nombre de projets de conservation prévus pour les éléments proposés pour inscription.

L'ICOMOS considère que l'état de conservation des éléments proposés pour inscription est approprié ; cependant une stratégie de conservation générale, basée sur une expertise spécialisée dans le domaine des structures défensives vénitiennes *alla moderna*, serait un outil utile pour les équipes de coordination nationale et internationale.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

La gestion du bien transnational en série est organisée à des niveaux de responsabilité et d'activité transnational, national, régional et local. Un protocole d'accord transnational, qui a été signé en décembre 2015, prévoit une coordination entre les trois États parties. Il établit l'équipe de coordination internationale, qui est responsable d'activités de coordination entre les trois États parties ; et de la mise en œuvre et actualisation régulière du plan de gestion transnational. L'équipe de coordination internationale est soutenue par des groupes de coordination nationale dans chaque pays, composés des autorités nationales, régionales et locales concernées.

Aux niveaux nationaux, les systèmes de gestion sont établis par des cadres légaux appropriés ; et les États parties ont exposé les ressources financières et les sources d'expertise et de formation pour la conservation des éléments sélectionnés. Étant donné que la planification de la gestion semble varier pour chaque élément individuel, le rôle du plan de gestion transnational et l'engagement actif des groupes de coordination internationale et nationale sont d'une importance cruciale.

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion transnational global a été élaboré par les trois États parties. Il contient une analyse utile des points forts, faiblesses, opportunités et menaces pour chaque élément et fixe quelques objectifs de gestion communs, notamment la nécessité de reconstruire et valoriser les liens culturels entre les biens impliqués dans le réseau. Des stratégies de conservation et un cadre pour des études d'impact sur le patrimoine y sont précisés, et 33 projets et actions actuels (7 au niveau du réseau) sont résumés.

La préparation aux risques est fournie par les États parties pour les risques de catastrophes naturelles – qui sont variables dans les quinze éléments, en partie du fait de leurs divers contextes géographiques. Alors que le risque sismique n'est pas élevé pour la plupart des éléments, des dommages dus à des séismes dévastateurs ont frappé les éléments du Monténégro en 1979, et tous les États parties ont mis en place des plans d'urgence pour traiter les impacts sismiques. D'une manière générale, le risque d'incendie n'est pas élevé, bien que Bergame soit situé près de zones boisées exposées à des feux de forêts occasionnels. Les États parties disposent de plans de prévention des incendies en place le cas échéant.

Les États parties ont établi des actions de suivi et de planification en relation avec les risques d'élévation du niveau de la mer et de dommages causés par les eaux, de glissements de terrain et d'inondations en raison de fortes précipitations pour les éléments situés dans les zones côtières ou sur des cours d'eau. Les États parties reconnaissent les risques potentiels de dommages découlant de l'amarrage de gros navires (par ex. Zadar) ou de l'action des vagues provoquées par les embarcations à moteur (par ex. fort Sant'Andrea à Venise). L'ICOMOS est conscient de la complexité des solutions à mettre au point pour traiter ces pressions et risques, et souligne la nécessité de processus d'étude d'impact sur le patrimoine appropriés dans le cadre des procédures décisionnelles existantes.

Tous les éléments proposés pour inscription ne sont pas dotés de plans de gestion au niveau du site (ou, s'il existe certains plans de gestion d'aires protégées, plans d'occupation des sols ou documents de planification territoriale, ceux-ci n'abordent pas spécifiquement la valeur universelle exceptionnelle des éléments sélectionnés). L'ICOMOS considère que cela est nécessaire en raison des pressions complexes et des niveaux élevés de contraintes dues au tourisme que nombre de ces éléments connaissent actuellement. Pour Kotor, il existe un plan de gestion du patrimoine mondial qui contient des dispositions pertinentes pour les impacts visuels et autres provenant de l'aménagement de zones urbaines proches. Toutefois, ce plan n'a pas été élaboré par rapport aux spécificités de la valeur universelle exceptionnelle des défenses vénitiennes, et par conséquent ne traite pas pleinement de la conservation à long terme des attributs du bien proposé pour inscription.

Les données sur les flux touristiques dans les éléments proposés pour inscription ne sont pas uniformément disponibles, bien que des données chiffrées globales au niveau national soient fournies dans le plan de gestion. Selon les États parties, la situation actuelle concernant le nombre de visiteurs est contrastée :

- certains des éléments proposés pour inscription sont déjà confrontés à un nombre de visiteurs extrêmement élevé (Peschiera del Garda, Hvar, Kotor) – à titre d'exemple, l'expert de la mission a été informé que parfois Kotor reçoit cinq paquebots accueillant jusqu'à 1 000 touristes par jour ;

- certains des éléments proposés pour inscription ont des niveaux de fréquentation modérés (Palmanova, fort Saint-Nicolas à Šibenik), et les autorités locales sont en quête de stratégies qui accroîtront l'intérêt touristique ;
- certains des éléments proposés pour inscription bénéficient d'un tourisme bien développé, mais pas pour les fortifications (Bergame) ; ou même n'ont pas du tout de visiteurs (comme les éléments de Venise, malgré la grande affluence touristique dans d'autres parties de la ville).

Les États parties reconnaissent qu'en raison des avantages économiques espérés, des autorités locales visent à accroître les niveaux du tourisme – spécialement pour les éléments dont la fréquentation actuelle est relativement modeste. Cela n'est pas inhabituel, mais l'ICOMOS est préoccupé par le fait que les dispositifs de gestion nécessaires pour un tourisme durable, permettant de faire face à ces augmentations (ou même à la situation actuelle dans certains cas) ne sont pas en place.

Les États parties reconnaissent également que la planification et la promotion du tourisme varient entre les quinze éléments proposés pour inscription, et que des stratégies à long terme sont nécessaires pour certains d'entre eux. Le dossier de proposition d'inscription identifie des objectifs pour chaque élément pour les 3, 5 et 10 prochaines années.

L'ICOMOS considère que les contraintes dues à la fréquentation des visiteurs actuelle et souhaitée à l'avenir constituent un défi important pour lequel le système de gestion n'est pas bien équipé. L'ICOMOS considère par conséquent qu'il est urgent de traiter en priorité les questions de gestion des visiteurs dans un certain nombre d'éléments. Les États parties prévoient de mener des études sur la capacité d'accueil touristique. L'ICOMOS considère que ce travail est nécessaire d'urgence.

Implication des communautés locales

Le plan de gestion pour le bien en série transnational a parmi ses objectifs celui d'augmenter la participation et la sensibilisation des communautés. Le soutien aux industries culturelles est une politique qui y répond. En 2016, les États parties ont financé un projet visant à développer la sensibilisation au sein du réseau destiné aux enfants en âge scolaire ; et un projet de réseau centré sur la cuisine et le patrimoine vinicole vénitien est en phase de planification.

Les États parties ont identifié de nombreux exemples de mesures mises en place pour soutenir l'implication de communautés locales dans la conservation, la gestion et la présentation des éléments proposés pour inscription. Par exemple, le transfert du fort Sant'Andrea à la communauté a permis à un partenariat public/privé de créer un vaste jardin public municipal ; à Palmanova, des groupes de citoyens sont très actifs pour soutenir la conservation et la présentation, ce qui inclut le travail bénévole dévoué du centre régional de la sécurité civile, des initiatives de création d'emplois, le travail bénévole spécialisé de

spéléologues et d'historiens du costume, et l'implication des universités et écoles d'architecture ; à Bergame, le processus d'élaboration de la proposition d'inscription au patrimoine mondial a stimulé l'activité citoyenne, dont des initiatives de création d'emplois, la philanthropie privée, des jardins gérés par des coopératives sociales dans les fossés, et des projets d'écoles ; et à Herceg Novi, des réunions publiques, ateliers et programmes pour enfants sont prévus pour développer la sensibilisation de la communauté et son engagement dans le Forte Mare.

L'ICOMOS est préoccupé par la gestion actuelle des contraintes dues aux visiteurs, et par la capacité à long terme des éléments proposés pour inscription à résister aux hausses de fréquentation désirées et pour les visiteurs à bénéficier d'une présentation appropriée de la valeur universelle exceptionnelle proposée de ces sites. Alors que l'ICOMOS considère que le système de gestion globale transnationale est approprié, il est relativement urgent d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion pour chaque élément, qui soient clairement basés sur la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien en série. La recherche et la planification en matière de tourisme durable sont également une priorité urgente.

6 Suivi

Les États parties proposent un système de suivi basé sur le système DPSIR (Forces motrices, Pressions, État, Impacts et Réponses). Des indicateurs principaux ont été élaborés pour chacun des éléments.

L'ICOMOS note que ce système global couvre les aspects les plus sensibles de l'état de conservation des éléments du bien proposé pour inscription ; mais que la capacité de recueillir des données pour chacun d'entre eux n'est pas pleinement établie à ce stade. L'ICOMOS considère que les facteurs spécifiques affectant la conservation de chaque élément pourraient être utilisés pour les approfondir, en particulier en ce qui concerne les éléments exposés à des niveaux de fréquentation élevés, à l'érosion marine et ainsi de suite.

L'ICOMOS considère que les dispositifs de suivi représentent un point de départ utile pour le bien en série transnational, mais pourraient être approfondies grâce au travail de l'équipe de coordination internationale.

7 Conclusions

Les réseaux de défense et de commerce vastes et innovants établis par la république de Venise et cette période sont clairement importants dans l'histoire humaine et méritent d'être représentés sur la Liste du patrimoine mondial. Toutefois, la difficulté spécifique est de déterminer quels sites devraient être sélectionnés à cette fin. L'ICOMOS a bénéficié d'échanges utiles avec les trois États parties, qui ont clarifié une partie des problèmes et questions, et a consulté des experts dans ce domaine.

L'approche en série transnationale est justifiée puisque c'est l'importance du réseau qui démontre le potentiel pour la valeur universelle exceptionnelle et dépasse la signification spécifique de chaque élément constitutif. Que les trois États parties aient entrepris ce travail est louable.

S'agissant de la question cruciale de la sélection des éléments, l'ICOMOS considère que la proposition d'inscription devrait se concentrer sur les fortifications vénitiennes qui témoignent des innovations *alla moderna*, en reconnaissant que le territoire de la *Serenissima* fut incontestablement le champ quasi exclusif de la genèse du système bastionné à la Renaissance. C'est ce seul sujet qui devrait être mis en évidence pour manifester la valeur universelle exceptionnelle de cette proposition d'inscription transnationale. Sur cette base, l'ICOMOS considère qu'une logique plus précise peut être associée aux critères présentés afin d'établir une série d'éléments qui soit spécifiquement justifiée et nécessaire (comme demandé par les *Orientations*).

Il existe une riche érudition et une expertise transnationale sur cet aspect de l'histoire humaine. Étant donné que l'extension totale des ouvrages défensifs de la *Serenissima* vénitienne au cours de cette période et la codification des solutions *alla moderna* impliqueraient de prendre en compte des lieux au-delà des territoires des trois États parties, ces derniers ont proposé que le champ de cette proposition d'inscription soit axé sur deux des trois segments géographiques majeurs qui peuvent exprimer cette période de l'histoire humaine et les caractéristiques du concept défensif *alla moderna* – du *Stato da Terra* au *Stato da Mar* occidental (centré sur la mer Adriatique). Cela laisse la porte ouverte à une éventuelle future proposition d'inscription d'exemples importants du *Stato da Mar* du Levant (centré sur la Méditerranée orientale). Compte tenu du caractère étendu et transnational d'une telle proposition d'inscription présentée dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, l'ICOMOS considère que c'est un moyen viable d'avancer.

L'ICOMOS considère que, afin que cette stratégie soit appliquée avec succès, une analyse rigoureuse des éléments sélectionnés par rapport aux critères de la valeur universelle exceptionnelle est requise. Cela est nécessaire pour que cette proposition d'inscription réponde aux exigences des *Orientations* selon lesquelles des propositions d'inscription en série doivent justifier la raison spécifique et nécessaire de l'inclusion de chaque élément. L'ICOMOS considère que tous les éléments proposés pour inscription n'ont pas répondu à cette exigence. L'ICOMOS considère en conséquence que l'intégrité de la série dans son ensemble n'est pas démontrée pour tous les éléments, mais qu'elle l'est pour une série réduite d'éléments.

Au travers d'un processus comparatif appliqué plus rigoureusement, l'ICOMOS considère que les critères (iii) et (iv) sont démontrés ; et que les six éléments suivants du *Stato da Terra* et du *Stato da Mar* occidental/de la mer Adriatique devraient être inscrits :

- Ville-forteresse de Palmanova (Italie) : une ville nouvelle idéale
- Fort Saint-Nicolas dans le comté de Šibenik-Knin (Croatie) : un fort à la mer
- Système défensif de Zadar (Croatie) : une ville fortifiée péninsulaire
- Ville fortifiée de Peschiera del Garda (Italie) : une ville fortifiée dans un contexte lac-rivière
- Ville de Kotor (Monténégro) : un ensemble fortifié entre mer et montagne sur une longue période historique
- Ville fortifiée de Bergame (Italie) : un ensemble collinaire fortifié plus récent.

Appliquant les exigences des *Orientations* pour les biens en série, l'ICOMOS considère que tous les autres éléments de ce bien devraient être exclus. Les raisons varient et sont décrites tout au long de ce rapport mais, d'une manière générale, ces exclusions sont envisagées parce que les éléments concernés reproduisent des contributions typologiques apportées par les six éléments dont l'inscription est soutenue par l'ICOMOS. Sur le plus long terme, la seule exception pourrait être la future inclusion de l'élément proposé pour inscription de Forte Mare, Herceg Novi (Monténégro) en tant que pendant de Kotor dans cette série, après l'achèvement des études en cours et des ajustements significatifs de sa délimitation afin de l'intégrer dans le périmètre des fortifications urbaines dont il est détaché ; et de l'inclure parmi toutes les autres fortifications situées aux « bouches » (en même temps que Kotor). Toutefois, cela est clairement une éventualité ambitieuse et envisageable à beaucoup plus long terme et l'ICOMOS considère qu'il ne saurait être inclus dans le bien en série dans sa formulation actuelle à ce stade.

Au niveau des éléments individuels, l'ICOMOS considère que, alors que l'authenticité et l'intégrité sont variables dans les quinze éléments proposés pour inscription, les six énumérés ci-avant sont tous capables de répondre à ces exigences. L'ICOMOS considère également que les délimitations et les zones tampons sont appropriées pour ces éléments, et certains ajustements ayant été identifiés pourraient être faits pour renforcer encore la protection.

L'ICOMOS considère que la protection légale des éléments qui composent la proposition d'inscription en série est appropriée ; et qu'un mécanisme de coordination transnationale efficace est en place. Le plan de gestion transnational a un large champ d'application, prévoyant un ensemble global de travaux et d'activités. Au niveau des éléments individuels, il est urgent d'élaborer des plans et politiques de gestion pour une prise de décision basée sur la valeur universelle exceptionnelle proposée du bien en série. L'ICOMOS considère que le rôle du plan de gestion transnational et l'engagement actif des groupes de coordination internationale et nationale sont d'une importance cruciale.

L'ICOMOS est préoccupé par la gestion actuelle des contraintes dues aux visiteurs ; par la capacité à long terme des éléments proposés pour inscription de résister aux hausses de fréquentation désirées ; et pour les

visiteurs à bénéficier d'une expérience significative et d'une présentation appropriée de la valeur universelle exceptionnelle proposée de ces sites. La recherche et la planification en matière de tourisme durable sont également une priorité urgente.

L'ICOMOS considère que les niveaux actuels de contraintes dues au tourisme sont extrêmes pour certains des éléments proposés pour inscription, et est profondément préoccupé par leur avenir, à la suite de leur éventuelle inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Chaque élément proposé pour inscription doit avoir des plans de gestion qui soient efficaces, durables et mis en œuvre par toutes les autorités et organisations concernées.

8 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que seuls six des quinze éléments formant la série proposée pour inscription des ouvrages de défense vénitiens du XVe au XVIIe siècle : *Stato da Terra – Stato da Mar* occidental, Italie, Croatie, Monténégro, à savoir la ville fortifiée de Bergame, la ville fortifiée de Peschiera del Garda et la ville-forteresse de Palmanova (Italie), le système défensif de Zadar et le fort Saint-Nicolas, comté de Šibenik-Knin (Croatie), et la ville de Kotor (Monténégro), soient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Les ouvrages de défense vénitiens du XVIe au XVIIe siècle : *Stato da Terra – Stato da Mar* occidental consistent en six éléments d'ouvrages de défense situés en Italie, en Croatie et au Monténégro et se répartissant sur plus de 1 000 km entre la région lombarde en Italie et la côte orientale de l'Adriatique. Ils représentent dans leur ensemble les ouvrages défensifs de la *Serenissima* du XVIe au XVIIe siècle, la période la plus importante de la longue histoire de la République vénitienne ; et illustrent les conceptions, adaptations et opérations de défense *alla moderna* qui allaient apparaître dans toute l'Europe.

L'introduction de la poudre à canon entraîna d'importants changements dans les techniques et l'architecture militaires, qui se reflètent dans la conception des fortifications – dénommées *alla moderna*. L'organisation et les défenses du *Stato da Terra*, protégeant la république vis-à-vis d'autres puissances européennes au nord-ouest et du *Stato da Mar*, protégeant les routes maritimes et les ports de la mer Adriatique vers le Levant furent nécessaires pour soutenir l'expansion et le pouvoir de la république de Venise.

Le vaste territoire de la *Serenissima* fut incontestablement le champ quasi exclusif de la genèse du système *alla moderna* ou bastionné pendant la Renaissance ; et les vastes réseaux défensifs innovants créés par la république

de Venise sont d'une importance historique, architecturale et technologique exceptionnelle. Les attributs de la valeur universelle exceptionnelle de ce bien en série transnational sont des ouvrages en terre et structures de fortification et de défense remontant à la République vénitienne aux XVI^e et XVII^e siècles. Les environnements paysagers leur apportent une forte contribution, et renforcent les qualités visuelles des six éléments ; de même que les structures urbaines et défensives de périodes antérieures (médiévales) ou plus récentes de l'histoire (comme les modifications et ajouts des épisodes napoléonien et ottoman) qui permettent aux éléments de la série d'être fidèlement représentés et à la cohérence tactique de chaque site militaire d'être reconnue dans sa configuration finale.

Critère (iii) : Les ouvrages de défense vénitiens fournissent un témoignage exceptionnel sur la culture militaire *alla moderna* qui évolua au sein de la république de Venise aux XVI^e et XVII^e siècles, impliquant de vastes territoires et interactions. Dans leur ensemble, les éléments témoignent d'un réseau ou système défensif pour le *Stato da Terra* et le *Stato da Mar* occidental, centré dans la mer Adriatique ou *Golfo di Venezia*, qui possédait des dimensions civiles, militaires et urbaines s'étendant au-delà, traversant la région méditerranéenne jusqu'au Levant.

Critère (iv) : Les ouvrages de défense vénitiens présentent les caractéristiques du système fortifié *alla moderna* (système bastionné) construit par la république de Venise pour s'adapter à des changements qui furent introduits à la suite de l'utilisation accrue d'armes à feu. Dans leur ensemble, les six éléments illustrent d'une manière exceptionnelle les caractéristiques du système *alla moderna*, parmi lesquelles ses capacités techniques et logistiques, ses stratégies de combat modernes et ses nouvelles exigences architecturales à l'intérieur du *Stato da Terra* et des parties occidentales du *Stato da Mar*.

Intégrité

Les six éléments des ouvrages de défense vénitiens au sein du *Stato da Terra* et des parties occidentales du *Stato da Mar* représentent dans leur ensemble les attributs nécessaires de la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine transnational, dont leur diversité typologique, intégrité visuelle et état de conservation. L'inscription de ce bien en série reconnaît l'éventualité d'une future proposition d'inscription d'exemples qui sont susceptibles de représenter, d'une manière exceptionnelle et complémentaire, les applications des technologies *alla moderna* dans toute l'étendue de la République vénitienne en cette période de l'histoire dans le *Stato da Mar* du Levant ou oriental. L'état de conservation des éléments individuels est bon d'une manière générale, bien que leur intégrité soit variable, et dans certains cas vulnérable en raison d'aménagements et de contraintes dues au tourisme, passés et actuels. Bien que des extensions complémentaires puissent être réalisées pour les zones tampons (en particulier pour les

éléments de Zadar et Kotor), les délimitations des six éléments sont appropriées.

Authenticité

Les ouvrages de défense vénitiens au sein du *Stato da Terra* et des parties occidentales du *Stato da Mar* et le phénomène de l'architecture militaire *alla moderna* ont été étudiés de manière approfondie, avec le soutien d'abondantes pièces d'archives, de documents, de dessins et cartes d'architecture, et de maquettes en bois. Compte tenu de leurs objectifs et de leurs emplacements, de nombreux changements sont intervenus sur les éléments sélectionnés, notamment des dommages aux différentes époques de conflits napoléoniens, autrichiens et ottomans et du XX^e siècle.

Mesures de gestion et de protection

La protection légale des éléments des ouvrages de défense vénitiens au sein du *Stato da Terra* et des parties occidentales du *Stato da Mar* a été établie aux niveaux national et régional/local dans chacun des trois États parties. Les cadres prévus pour la protection légale comprennent des lois sur la protection du patrimoine culturel et de l'environnement. En Italie, les trois éléments sont protégés par le « Code du patrimoine culturel et paysager » (2004) qui fixe le cadre réglementaire national pour les travaux de conservation, y compris la protection d'éléments paysagers importants ; et chaque élément est également protégé par des plans territoriaux régionaux et municipaux et par des mesures de protection locales qui réglementent les transformations urbaines. En Croatie, les deux éléments sont protégés par la « loi sur la protection et la préservation des biens culturels », et l'inscription au registre des biens culturels ; de même que par des mesures de protection locales qui réglementent les transformations urbaines. Au Monténégro, l'élément sélectionné est protégé par la « loi sur la protection des biens culturels » et des ordonnances subordonnées ; et la « loi sur l'aménagement du territoire et la construction » et des mesures de protection locales qui réglementent les transformations urbaines.

La gestion du bien transnational en série est organisée à des niveaux de responsabilité et d'activité transnational, national, régional et local. Un protocole d'accord transnational, qui a été signé en décembre 2015, prévoit une coordination entre les trois États parties et établit l'équipe de coordination internationale responsable de la coordination, de la mise en œuvre et de l'actualisation régulière du plan de gestion transnational. Des objectifs de gestion du patrimoine communs, un cadre pour des études d'impact sur l'environnement et un résumé des projets en cours sont fournis par le plan de gestion transnational. La préparation aux risques est fournie par les États parties pour les risques de catastrophes naturelles pertinents, parmi lesquels les tremblements de terre, les incendies de forêts et l'élévation du niveau de la mer. En raison des pressions complexes et des niveaux de tourisme élevés pour certains des éléments de ce bien en série, des plans de conservation et de gestion au niveau de chacun des

sites sont nécessaires, y compris des plans de gestion des visiteurs et des études de la capacité d'accueil touristique.

L'équipe de coordination internationale est soutenue par des groupes de coordination nationale dans chaque pays, composés des autorités nationales, régionales et locales concernées. Les ressources financières et les sources d'expertise et de formation pour la conservation des éléments de ce bien en série ont été définies. Un système global de suivi a été établi, mais pourrait être élargi grâce au travail de l'équipe de coordination internationale, en particulier par rapport aux contraintes dues aux visiteurs.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que les États parties prennent en considération les points suivants :

- a) Approuver les modifications proposées pour le nom du bien en série consistant à supprimer la mention du XVe siècle dans le titre pour devenir « Les ouvrages de défense vénitiens du XVIe au XVIIe siècle : *Stato da Terra – Stato da Mar* occidental »,
- b) Élaborer et mettre en œuvre de toute urgence le cadre relatif aux « études d'impact sur le patrimoine » pour les propositions d'aménagement (y compris celles associées à la gestion et à l'accès touristiques),
- c) Garantir que tous les projets majeurs susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle de la série soient communiqués au Comité du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*,
- d) Assurer que la planification de la conservation pour chaque élément conserve des témoignages des modifications apportées aux fortifications pendant toutes les périodes historiques, plutôt que supprimer des témoignages sans rapport avec la République vénitienne,
- e) Réviser et modifier les zones tampons pour intégrer des fortifications de périodes ultérieures afin de reconnaître la cohérence tactique de chaque site militaire dans sa configuration finale (en particulier pour Peschiera del Garda et Kotor) et soutenir la valorisation future d'une pédagogie militaire dans les éléments de la série,
- f) Étendre la protection de la zone tampon pour l'élément de Zadar à la lumière des impacts potentiels d'aménagements à proximité,
- g) Étendre la protection de la zone tampon pour Kotor afin d'intégrer une zone d'eau de mer,
- h) Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion pour chaque élément, clairement basés sur la valeur universelle exceptionnelle du bien en série transnational,
- i) Poursuivre les efforts pour déplacer des éléments intrusifs et redondants au sein des éléments de la série, comme les parcs de stationnement intrusifs à Zadar ; et des aménagements urbains et industriels visuellement intrusifs (Kotor). Ces objectifs devraient être intégrés dans les plans de gestion des sites, faire l'objet d'études d'impact sur l'environnement et de suivi,
- j) Élaborer et mener l'étude proposée sur la capacité d'accueil touristique, comme une priorité urgente,
- k) Élaborer, comme une priorité urgente, des plans de gestion des visiteurs qui permettent un tourisme durable et des expériences de grande qualité pour les visiteurs,
- l) Élaborer une stratégie de conservation transnationale basée sur les valeurs, s'appuyant sur l'expertise spécialisée dans le domaine des structures défensives vénitiennes *alla moderna*, en tant qu'outil pour aider les équipes de coordination nationale et internationale,
- m) Poursuivre l'élaboration des dispositifs de suivi au travers du travail de l'équipe de coordination internationale,
- n) Soumettre au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS d'ici le 1er décembre 2019 un rapport sur la mise en œuvre des recommandations susmentionnées, pour examen par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 44e session en 2020 ;

L'ICOMOS recommande également que le Forte Mare de Herceg Novi, Monténégro, soit envisagé à l'avenir comme une extension du bien actuel lorsque les études et travaux de conservation en cours afin de réduire l'impact des installations commerciales intrusives sur l'authenticité de cet élément seront achevés.

L'ICOMOS serait prêt et disposé à discuter de ces recommandations avec les États parties, si nécessaire.



Carte indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Vue aérienne de la ville fortifiée de Bergame (Italie)



Vue aérienne de ville-forteresse de Palmanova (Italie)



Vue aérienne de Peschiera del Garda (Italie)



Vue aérienne de la péninsule de Zadar (Croatie)



Vue aérienne du fort San Nikola, Šibenik (Croatie)



Vue aeriennne de Kotor (Montenegro)